



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Premiers Secours en Equipe de niveau 2 P.S.E 2

DOSSIER DU CANDIDAT

Ce dossier constitue un document formel destiné :

- A vous fournir les informations dont vous aurez besoin pour vous sentir partie prenante de l'action de formation.
- A vous donner des informations et les documents pour vous inscrire à l'examen

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le Ministère de l'intérieur autorise la Fédération française des Secouristes Français Croix Blanche à délivrer des formations initiales et continues dans différentes unités d'enseignement du secourisme et par délégation à ses comités départementaux

L'association SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE -COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (CD38) est prestataire de ces formations, selon le cadre législatif en vigueur, par l'obtention d'un agrément délivré par le Préfet de son territoire.

Le CD38 est également le référent pour les dispositifs prévisionnels de secours pour ses deux associations locales.

Domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

En formations initiales et formations continues (recyclage) selon la réglementation en vigueur

- Sécurité civile
 - **PSC** : Premiers Secours Citoyen
 - **PSE1 et PSE2** : Premiers Secours en Equipe de de niveau 1 et de niveau 2
 - **SSA** : Surveillance Sauvetage Aquatique
 - **GQS** : Gestes qui sauvent
 - **GSAPE** : Gestes de secours adaptés à la petite enfance
- Prévention et Sécurité
 - **SST** : Sauveteur Secouriste du Travail (Agrément INRS)
 - **Gestion de conflit**

SECOURISME OPERATIONNEL / POSTES DE SECOURS

- Mises en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'évènements (manifestations sportives, musicales, culturelles...)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

LA FORMATION

Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours.

L'objectif de la formation est de faire acquérir aux apprenants les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.

Pré requis : Être âgée de 16 ans minimum, et titulaire du PSE1, (ou équivalent), à jour de la formation continue.

Durée de la formation : 28 heures minimum

La durée de la formation pourra être proposée en semaine ou sur des week-ends consécutifs.

Les compétences attendues :

- 1- Prendre en charge une personne :
 - a. Présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
 - b. Victime d'une atteinte circonstancielle
 - c. Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
- 2- Assurer, au sein d'une équipe :
 - a. L'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
 - b. Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport
- 3- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe
- 4- Evoluer dans le cadre juridique applicable à leur action de secours et dans le respect des procédures définies par leur autorité d'emploi
- 5- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanent, pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- 6- Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- 7- Adapter leur comportement à la situation ou à l'état de la victime

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Apprentissage des gestes, études de cas et QCM seront proposés lors des différentes journées de formation.

Un livret vous est remis le premier jour, reprenant toutes les connaissances règlementaires nécessaires.

La disponibilité, le professionnalisme et la maîtrise du domaine enseigné de **nos formateurs** vous garantissons une formation de qualité dans une ambiance conviviale.

Les conditions de validation :

- 1- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- 2- Avoir acquis chacune des compétences ci-dessus
- 3- Satisfaire aux modalités certificatives du RIC :
 - a. Réalisation correcte lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble de techniques et procédures abordées lors de la formation
 - b. Démontrer lors des séquences de mises en situation, l'atteinte des objectifs de la formation en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

Un recyclage nommé « **formation continue annuelle** » doit être suivi chaque année par son titulaire afin de maintenir sa validité. (En année civile)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS INSCRIPTION au PSE2

Merci de remplir en lettres MAJUSCULES

DATE DE LA FORMATION PSE2 : **Du 15 au 19 février 2027**

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Genre : Féminin ☐

Masculin ☐

Date de naissance :

Lieu de naissance :

et Département : (chiffre)

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone portable :

Courriel :

Situation professionnelle :

Toute inscription est définitive, les désistements ou demandes de report effectuées moins de 8 jours avant la date de formation ou absence le premier jour ne donneront droit à aucun remboursement du CD38 sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Autorisation parentale obligatoire pour les candidats mineurs

Je soussigné(e)

Représentant légal de

☐ Autorise son inscription et sa participation à la formation relative à ce dossier d'inscription, organisée par le Comité départemental de l'Isère des Secouristes Français Croix Blanche (CD38).

☐ Autorise l'association à prendre des photos et les diffuser en interne dans le seul cadre de communication et de promotion des actions de formation.

☐ N'autorise pas la prise de photos, ce qui impliquera d'en informer mon enfant afin qu'il soit en retrait lors des prises de photos de groupe.

Fait pour valoir ce que de droit, le

Signature :



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

VOTRE INSCRIPTION

Nom Prénom :

Conditions d'inscription

La validation de l'inscription sera faite par mail selon la date de dépôt du dossier complet et le nombre de places restantes

- ☐ La fiche de renseignements administratifs (ci-joint page 3)
- ☐ Une copie du diplôme du PSE1
- ☐ Une copie de la dernière formation continue annuelle (recyclage)
- ☐ La fiche inscription et moyens de paiement (page 4)
- ☐ Le contrat de formation signé (ci-joint en page 5-6)
- ☐ La fiche d'engagement et d'autorisation du droit à l'image (page 7)
- ☐ Le règlement de la formation ou à minima de l'acompte

Tarifs et Moyens de paiement *(cochez votre choix)*

☐ Paiement complet : - ☐ Chèque à l'ordre de Croix Blanche 38 - ☐ Virement (RIB page 8) - ☐ Avec prise en charge de l'employeur (demander un devis au secrétariat) Nom et adresse de l'employeur :	350 €
☐ Paiement de l'acompte de 100 € - ☐ Chèque à l'ordre de Croix Blanche 38 - ☐ Virement (RIB page 8)	

Nous acceptons un étalement du paiement si nécessaire, prendre contact avec le secrétariat : 04.76.96.68.94



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :

Le comité départemental de l'Isère des Secouristes Français Croix Blanche, représenté par Jonathan DIHO, en qualité de Président,

Et le stagiaire Mme/M. :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

L'organisme s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Premiers Secours en Equipe de Niveau 2 (PSE2)**

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation a pour objectif de faire acquérir aux apprenants les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.
- La durée de la formation est d'une durée de 31h.
- La formation peut être proposée soit en deux week-ends consécutifs, soit en semaine, selon le calendrier établi sur notre site internet : www.croixblanche38.org
- Le coût de la formation est de 350€
- L'organisme formateur n'est pas lié par une obligation de résultat

Article 3 : Modalités de l'action de formation

- La formation se déroule en présentiel mais 7h de formation pourront être proposée en distanciel si l'OF le décide.
- Elle ne peut avoir lieu en deçà de 6 inscrits.
- Les moyens pédagogiques et techniques sont les suivants :
 - Une équipe pédagogique composée de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique, titulaires du certificat de compétences de « formateur aux premiers secours en équipe ».
 - Des apports de connaissances théoriques, générales ou techniques, avec une priorité donnée aux exercices d'application pratique.
 - Les contenus s'appuient sur un référentiel interne de formation et de certification du Ministère de l'intérieur pour une cohérence des bonnes pratiques au plan national, des organismes habilités.

Article 4 : Modalités d'évaluation

- Evaluation sommative : Elle porte sur une évaluation continue des capacités de l'apprenant à :
 - Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation.
 - Démontrer, lors de séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.
- Evaluation de certification : Elle atteste de l'acquisition du candidat de chacune des compétences suivantes :
 - 1- Prendre en charge une personne :
 - Présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
 - Victime d'une atteinte circonstancielle
 - Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
 - 2- Assurer, au sein d'une équipe :
 - L'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
 - Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

Tél : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

- 3- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe
- 4- Evoluer dans le cadre juridique applicable à leur action de secours et dans le respect des procédures définies par leur autorité d'emploi
- 5- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanent, pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- 6- Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- 7- Adapter leur comportement à la situation ou à l'état de la victime

Article 5 : Délivrance du Diplôme

L'aptitude du candidat est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de compétences d'équipier-secouriste.

Il est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Avoir acquis les compétences citées ci-dessus.
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le RIC

Le diplôme nominatif établi par la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche est transmis aux candidats au format dématérialisé (email) par le centre de formation. Si le candidat le souhaite il pourra venir chercher son diplôme au format papier dans nos bureaux aux heures d'ouverture.

La validité du diplôme est d'une année. Une formation continue annuelle est obligatoire afin de maintenir la validité du diplôme.

Article 6 : Absence et interruption de stage

Toutes les heures de formation sont dues.

En cas d'abandon de la formation du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les heures de formation effectivement réalisées seront facturées.

Toute absence constatée du stagiaire entraînera la non délivrance d'une attestation de formation et la non obtention du diplôme

Fait à

☐ Lu et approuvé

Le stagiaire :

(Nom et Prénom)

Le

Jonathan DIHO, Président du CD38
Des Secouristes Français Croix Blanche

Secouristes Français Croix Blanche
Comité Départemental de l'Isère
Tél : 04 76 96 68 94
Mail : secretariat@croixblanche38.org



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

ENGAGEMENT DU CANDIDAT ET DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e) NOM/ Prénom

Déclare sur l'honneur :

- Que les informations fournies sont exactes.
 - Avoir pris connaissance des conditions d'organisation de la formation et de certification.
 - Ne rien dissimuler de mon état de santé en cours de formation (Etat fébrile, COVID, maladies contagieuses, infection...)
 - A lire et respecter le règlement intérieur qui me sera transmis avant l'entrée en formation
 - Avoir compris que ma présence sur toute la formation est critère d'évaluation et de certification.
 - Être informé du traitement et de l'archivage informatique de mes données personnelles par l'organisme de formation, tenant compte de la protection des données.
 - Être informé que tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte ou ne sera pas prioritaire selon le nombre de places disponibles.
 - Que le règlement complet des frais de formation devra être effectué avant le début de celle-ci.
- Le cas échéant, aucun diplôme ne sera transmis.

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Le CD38 de la Croix Blanche à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'association.

La présente autorisation est consentie, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise le CD38 de la Croix Blanche à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées font l'objet d'un traitement dont le Comité départemental 38 de la Croix Blanche, est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de notre association sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent. Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements. Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès notre secrétariat, par mail.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Signature du stagiaire

Signature du représentant légal
(Si stagiaire mineur et non émancipé)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros - 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Le dossier est à renvoyer par mail à secretariat@croixblanche38.org

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR SUD RHONE ALPES

10/01/2022

SEYSSINET PARISET

00330

Tel. 0476289180 Fax. 0438123319

Intitulé du compte

COMITE DEPART.DE L ISERE FEDE
DES SECOURISTES FRANCAIS
16 RUE HENRI DUNANT
38180 SEYSSINS

Domiciliation

Code banque
13906

Code guichet
00042

Numéro de compte
42049105000

Clé RIB
86

IBAN

FR76 1390 6000 4242 0491 0500 086

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP839